

**NATIONS
UNIES**



Tribunal international chargé de
poursuivre les personnes présumées
responsables de violations graves
du droit international humanitaire
commises sur le territoire de
l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Affaire n° : IT-06-90-PT
Date : 19 avril 2007
FRANÇAIS
Original : Anglais

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

**Composée comme suit : M. le Juge Alphons Orie, Président
Mme le Juge Christine Van den Wyngaert
M. le Juge Bakone Justice Moloto**

Assistée de : M. Hans Holthuis, Greffier

Ordonnance rendue le : 19 avril 2007

LE PROCUREUR

c/

**ANTE GOTOVINA
IVAN ČERMAK
MLADEN MARKAČ**

ORDONNANCE PORTANT REPORT DE L'OUVERTURE DU PROCÈS

Le Bureau du Procureur :

M. Alan Tieger
Mme Laurie Sartorio

Les Conseils des Accusés :

MM. Luka S. Mišetić, Gregory Kehoe et Payam Akhavan pour Ante Gotovina
M. Čedo Prodanović et Mme Jadranka Sloković pour Ivan Čermak
MM. Miroslav Šeparović et Goran Mikuličić pour Mladen Markač

NOUS, BAKONE JUSTICE MOLOTO, juge de la Chambre de première instance I (la « Chambre ») du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (le « Tribunal »),

VU l'ordonnance par laquelle le Président de la Chambre nous désigne juge de la mise en état en l'espèce¹, en application de l'article 65 *ter* A) du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal (le « Règlement »),

ATTENDU que, à la conférence de mise en état du 3 avril 2007 en l'espèce, l'Ordonnance portant calendrier rendue le 17 janvier 2007 a été annulée par ordonnance orale²,

EN APPLICATION de l'article 54 du Règlement,

ORDONNONS que la conférence préalable au procès, la déclaration liminaire de l'Accusation, la déclaration liminaire de la Défense, s'il y a lieu, et la présentation des moyens à charge, dont les dates avaient été fixées dans l'Ordonnance portant calendrier, sont reportées jusqu'à nouvel ordre.

Fait en anglais et en français, la version en anglais faisant foi.

Le 19 avril 2007
La Haye (Pays-Bas)

Le juge de la mise en état
/signé/
Bakone Justice Moloto

[Sceau du Tribunal]

¹ *Le Procureur c/ Ante Gotovina, Ivan Čermak et Mladen Markač*, affaire n° IT-06-90-PT, Ordonnance relative à la composition d'une Chambre de première instance et portant désignation d'un juge de la mise en état, 23 novembre 2006.

² Conférence de mise en état du 3 avril 2007, compte rendu p. 209 et 210.